

10.11.2025 - 19:33 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) / CN: poursuite des négociations malgré de violents débordements

Zürich (ots) -

La violence, les dégâts matériels et les intimidations perpétrés ces derniers jours dans le cadre de mouvements syndicaux menés en Argovie, à Bâle et à Berne ont jeté un voile sombre sur les négociations sur la Convention nationale (CN). La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) condamne fermement ces attaques aussi irresponsables que dangereuses, et exige que la paix du travail soit à l'avenir plus strictement régie. Malgré ces incidents, les négociations se poursuivent. La SSE continue de travailler d'arrache-pied pour que les prochaines négociations débouchent sur une bonne solution. Il a été convenu avec les syndicats d'organiser dès à présent une séance prolongée afin de pouvoir conclure les négociations dans un futur proche. Des réunions techniques auront lieu d'ici là pour clarifier certains aspects.

Des violences fermement condamnées

Le début de la séance de négociation a été l'occasion d'évoquer les débordements survenus notamment en Argovie et à Bâle dans le cadre de la journée de grève à laquelle les syndicats avaient appelé. La SSE condamne fermement ces incidents. Des personnes cagoulées ont investi le chantier en blessant des collaborateurs et entraînant d'importants dégâts matériels. Plusieurs entreprises ont dû suspendre leurs activités pour des raisons de sécurité. De tels comportements sont irresponsables et dangereux, en plus de constituer une violation claire de la paix du travail.

La SSE n'accepte ni la violence, ni l'intimidation, ni la perturbation du bon déroulement des travaux. Le port de cagoules et l'accès non autorisé aux chantiers sont strictement interdits et doivent être sanctionnés. La responsabilité incombe clairement aux syndicats Unia et Syna, qui ont attisé la situation par leurs appels à la grève et leur ton agressif. Des responsables syndicaux et des membres de la délégation de négociation se sont même montrés côte à côte avec des personnes cagoulées. Cela témoigne clairement de l'escalade de leur campagne. La SSE exige avec insistance que l'obligation de paix sociale soit strictement respectée et qu'elle soit réglementée de manière plus contraignante dans la nouvelle CN. Le nouveau texte doit donc prévoir que la peine conventionnelle ne fasse pas l'objet d'un dépôt de plainte mais qu'elle soit payée directement à la première demande.

Approfondir les détails techniques d'une vision globale

Lors de cette sixième séance de négociation, certains domaines - et leurs corrélations - ont été approfondis sous l'angle d'une vision globale. Les commentaires des syndicats sur des détails techniques ont pu être pris en compte et discutés sous l'angle d'une vision globale. Des interconnexions ont ainsi pu être identifiées, ouvrant de nouvelles possibilités. Il a par exemple été discuté de la manière dont la question du temps de déplacement pouvait être combinée avec celle du compte totalisant les heures en plus ou en moins avec des valeurs maximales et minimales clairement définies. Dans ce contexte, un compte épargne-temps individuel est également possible. Ce dernier doit permettre d'accumuler des heures sur une plus longue durée et de les convertir ensuite pour des projets personnels afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Pour trouver une solution concernant le temps de trajet rémunéré dès la première minute, il est important de trouver pour les entreprises actives au niveau local une solution simple sans charge administrative excessive. Les salaires minimaux doivent être automatiquement ajustés au renchérissement. Dans le même temps, les employeurs et employés doivent bénéficier de davantage de liberté pour des augmentations basées sur la performance individuelle.

La vision globale qui a été convenue sert de point de départ pour la recherche de solutions et sera combinée à une mise en oeuvre échelonnée et à une durée de validité plus longue.

Accord trouvé sur certains points

D'autres points importants ont déjà pu faire l'objet d'un accord entre les parties, comme le fait que les diplômes français que sont le CAP et le Bac pro soient respectivement classés en Suisse dans les classes salariales A et Q. Prévue par la loi, la protection contre le licenciement des fonctionnaires syndicaux est explicitement mentionnée et soulignée dans la nouvelle CN.

Il est important pour les entrepreneurs qu'une bonne solution globale soit proposée au secteur de la construction.

Il a été convenu avec les syndicats d'organiser dans les jours prochains une séance qui soit susceptible de se prolonger tard dans la nuit. Concrètement, la SSE a proposé aux syndicats de mener ces négociations décisives dès vendredi, mais ceux-ci souhaitent maintenir leur journée de protestation et ne poursuivre les négociations que lundi prochain. Des réunions techniques sont dans tous les cas prévues d'ici à la prochaine séance afin de clarifier certains points.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable communication de la SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100936490> abgerufen werden.